

l'emporter sur l'intérêt général. Une place forte protège le pays tout entier, non sa propre enceinte et ceux qu'elle renferme.

Les habitants de Metz étaient mieux inspirés quand, demandant le départ de l'armée, ils réclamaient pour la place l'honneur de se défendre elle-même, et qu'ils se déclaraient prêts à supporter les plus cruelles privations, pour tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Ce n'est ni à la population d'une place assiégée, ni même à son commandant qu'il appartient de décider si la prolongation de la résistance importe ou non à l'intérêt du pays, ils n'ont pas qualité pour prononcer, car ils ignorent les résultats que peut entraîner une reddition prématurée.

Il importe toujours que la défense soit poussée jusqu'à la dernière limite, puisque, indépendamment de toute autre considération, elle a pour effet d'immobiliser une partie des forces ennemies qui, aussitôt le siège levé, deviennent disponibles...

Pendant toute la durée du blocus, le maréchal s'était fort peu préoccupé de voir ses troupes. Renfermé le plus souvent dans son quartier-général, jamais il n'avait passé une revue. Jamais, il n'avait fait une visite aux blessés, car nous ne pouvons appeler de ce nom cette unique promenade le long de l'ambulance de la place d'Armes, découverte à grand'peine par la défense. Jamais, il n'avait cherché à adoucir leurs maux. Jamais, il n'avait eu pour eux une de ces paroles affectueuses, témoignages d'intérêt, qui, répétés de bouche en bouche, resserrent les liens entre le chef et ses soldats, et sont pour celui qui souffre un précieux soulagement.

Ainsi n'agissaient pas les commandants de corps, les généraux, les officiers de tous grades qui témoignèrent à leurs subordonnés un intérêt de tous les instants. Leurs soins, leurs égards, leurs rapports incessants avec les troupes, eurent pour effet de conserver la discipline, dans des circonstances douloureuses et difficiles. Vaillante dans les combats, résignée dans les privations, constamment prête à tous les efforts comme à tous les sacrifices, cette noble armée méritait un sort meilleur que celui que lui infligèrent la coupable insouciance et les intrigues égoïstes de son chef!

L'indifférence du maréchal envers ses soldats ne contrastait pas moins avec le dévouement dont faisait preuve la population de Metz.

Elle avait accepté avec une fermeté virile les souffrances résultant de l'état de siège, et s'était employée avec une ardeur patriotique à soigner les 20,000 blessés et malades entassés dans la place.

Les hôpitaux, les casernes étaient promptement devenus insuffisants: les habitants s'empressèrent d'ouvrir leurs demeures où 5,000 hommes furent recueillis à la fois. Le personnel faisant défaut, chacun voulut s'employer pour nos soldats.

Les dames surtout furent admirables de dévouement: sans cesse au chevet des malades, dans les salles encombrées des ambulances, bravant les fatigues, les dangers, les dégoûts, luttant d'héroïsme avec les sœurs de charité, elles ne faiblirent pas un instant, à la noble tâche qu'elles s'étaient imposée.

L'armée de Metz, objet de leurs soins touchants, témoin de leur abnégation, la patrie tout entière qui leur doit le salut d'un grand nombre de ses enfants, leur ont voué une reconnaissance qui ne passera pas.

Puisse l'expression de ce sentiment, qui rend pour nous plus amère encore la douleur de

la séparation, contribuer du moins à adoucir les ineffaçables regrets de la généreuse population de Metz.

Après avoir montré le maréchal s'appliquant à amollir le courage, à énerver les idées de résistance, suggérant les défaillances, enveloppant son armée comme d'une atmosphère débilitante, il ne nous reste plus qu'à enregistrer le triste dénouement de ses combinaisons déçues.

Nous avons vu le conseil, réuni le 26 octobre, n'ayant plus aucune confiance dans le sort des armes, déclarer qu'il ne restait plus qu'à subir les conditions de l'ennemi.

Le même jour, désigné pour cette triste mission, le général Jarras, chef d'état-major général, partit vers cinq heures et demie du soir pour le château de Frescati, où il devait, de concert avec le général de Stiehle, chef d'état-major du prince Frédéric-Charles, arrêter les clauses de la capitulation de l'armée et de la place de Metz. Il se fit accompagner de deux officiers attachés à l'état-major général, MM. le lieutenant-colonel Fay et le commandant Samuel.

Le réquisitoire rappelle les entrevues du général Jarras avec le général de Stiehle, les discussions relatives aux honneurs de la guerre, le défilé accordé par le chef d'état-major allemand et refusé par le maréchal, puis il continue ainsi :

Ainsi, les demandes en faveur de l'armée française ont été accueillies. Elle va donc recevoir les honneurs de la guerre. Non, cette fois, c'est son général en chef qui les lui refuse; il déclare en effet au général Jarras son intention formelle de ne pas les accepter, ou plutôt de refuser le défilé qui en est le signe, et il persiste dans cette résolution malgré les instances qui lui sont faites. Un semblable refus devait paraître étrange au général Jarras. Aussi, au moment de repartir pour Frescati, revint-il à la charge, faisant ressortir avec force ce qu'il y aurait de pénible, d'humiliant même à refuser ce qu'on avait réclamé d'abord comme une faveur, ce qui, dans tous les temps, avait été regardé comme une marque éclatante d'estime, ce qui enfin devait constituer pour les troupes un adoucissement à l'amertume de la capitulation.

Le maréchal demeura inflexible. — Pourquoi cette détermination inexplicable au premier abord? Sa conduite antérieure va nous le faire comprendre.

Après avoir maintenu son armée dans l'inaction, en la leurrant de vaines espérances, après s'être efforcé de l'énerver par des récits mensongers, il l'avait amenée à déposer les armes, sans avoir entrepris rien de sérieux depuis près de deux mois, pour percer les lignes d'investissement.

Mais le jour s'était fait.

Tous voyaient maintenant l'abîme où ils avaient été entraînés à leur insu. Le maréchal craignit sans doute que l'indignation de ses soldats n'étouffât la voix de la discipline et que, dans l'égarément du désespoir, leur fureur se tournât contre le chef dont les agissements tortueux les avaient conduits à une telle extrémité.

En vain, objecta-t-il qu'il eût été humiliant de défilé.

Quelle qualité avait-il pour réformer ainsi le code de la guerre, en substituant à ses règles de tous les temps une opinion absolument contraire aux usages reçus et partout respectés? En accordant les honneurs militaires, ce n'était pas au chef seul, mais à la valeur de ses

troupes que le prince rendait hommage. Le maréchal avait-il le droit de refuser ce témoignage d'estime que l'ennemi voulait donner à ses soldats ?

D'ailleurs, si, fidèle à son devoir, il eût combattu jusqu'au dernier jour, sans trêve ni repos, et si néanmoins il eût été réduit à capituler, il n'aurait pas éprouvé de honte en défilant devant l'ennemi, et il aurait fièrement tenu son rang à la tête de ses troupes, comme le firent tant d'intrépides capitaines qui ne se crurent pas humiliés parce que, malgré leurs efforts, la fortune avait trahi leur valeur.

Son refus est donc une première condamnation prononcée par lui-même contre sa conduite pendant le siège.

Tel est, messieurs, l'exposé des faits relatifs à ce triste épisode. Cet exposé a exigé de nombreux détails, mais il était nécessaire de vous amener à partager cette conviction inébranlable, à laquelle nous a conduit un examen scrupuleux : c'est que le maréchal Bazaine n'a jamais voulu faire détruire les drapeaux, et qu'il n'eut d'autre but au contraire que de les conserver pour l'ennemi ! — Il n'a jamais voulu les faire détruire, disons-nous. En effet, au conseil du 26, interrogé à ce sujet, il annonce bien son intention de les brûler, mais il ne prescrit aucune disposition. Et cependant, il lui suffirait d'un mot pour faire anéantir ces insignes. Sur un ordre, sur une simple autorisation du général en chef, chaque régiment se fût empressé de faire disparaître son aigle comme l'avaient fait le 1^{er} grenadiers et les zouaves de la garde, sans qu'il fût besoin de confier ce soin à l'artillerie. Néanmoins, le maréchal laisse s'écouler la journée sans rien prescrire, sachant bien cependant que la capitulation doit être signée le jour même.

Pour remédier à cette inexusable inaction, une occasion inespérée se présente. Par suite de circonstances fortuites, la signature de la capitulation est reculée de vingt-quatre heures. Loin de profiter de ce répit, il informe, dès le 27 au matin, le général Soleille que les drapeaux devront être conservés pour faire partie du matériel de la place qui sera inventorié par une commission d'officiers français et prussiens.

Non-seulement le maréchal ne veut pas leur destruction, mais encore il prend toutes les mesures pour empêcher qu'on n'y procède à son insu.

Ainsi, afin de rassurer son armée sur le sort des aigles, il annonce verbalement que les drapeaux seraient brûlés à l'arsenal. Le 27, il fait reiterer cette assurance par le général Soleille aux généraux d'artillerie, enfin il l'écrit lui-même aux commandants de corps.

Ces précautions pourraient devenir insuffisantes si en versant leurs drapeaux les troupes venaient à apprendre que le directeur de l'arsenal a l'ordre, non de les brûler, mais de les conserver. Nul doute en effet qu'elles ne détruisissent elles-mêmes ces emblèmes, plutôt que de consentir à les livrer.

Mais, le commandant en chef de l'artillerie va parer à ce péril : à peine la dépêche destinée au colonel de Girels est-elle expédiée, dans la matinée du 27, que le général fait rappeler le planton qui l'emporte, et la dépêche, arrêtée jusqu'au lendemain, n'arrive à l'arsenal que le 28, entre huit heures et huit heures et demie du matin.

A cet instant, la contradiction entre les deux ordres peut éclater sans inconvénient.

Il est désormais trop tard pour brûler les aigles : la capitulation est signée. Vous connaissez à présent, dans toute son étendue, la manœuvre coupable du maréchal Bazaine. Elle fut malheureusement facilitée par la faiblesse du commandant en chef de l'artillerie. Vous savez, messieurs, que le général Soleille tut les instructions qu'il avait reçues pour

conserver les aigles, qu'il retint par devers lui pendant vingt-quatre heures la lettre au colonel de Girels, enfin qu'il ne craignit pas d'annoncer aux commandants de l'artillerie des corps que les drapeaux devaient être brûlés, et cela quand il venait d'écrire à l'arsenal pour les faire conserver.

il ait compris la portée de sa fatale condescendance. Aussi, bien vif est notre regret d'avoir



LE GÉNÉRAL POURCET.

eu à constater des faits qui porteraient à croire que, subjugué par un ascendant auquel il ne sut pas résister, il eut la faiblesse de se prêter à ces déplorables agissements, dont sa funeste complaisance pouvait seule assurer le succès !...

Les antécédents si honorables du général nous interdisent de penser qu'en agissant ainsi Ce qui, à nos yeux, rend le maréchal Bazaine plus coupable encore que le fait même de